

DU 29 MARS 2019

L'an deux mille dix-neuf, le 29 mars à 20 heures 30 les Membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis en séance ordinaire à la Mairie sous la présidence de Monsieur René LEMOINE, Maire.

Présents : Mmes Solange PHELIPPON, Mme Céline BIOTTEAU, Charlotte VIGNEUX ,
MM. René LEMOINE, Philippe THOYER, Stéphane ARCHAMBEAU, Fabrice CHAMPIGNE,
Robert VINDRINET, Xavier BARREAU.

Absents : Florent GIROUD et Betty RAUTUREAU (a donné pouvoir à Charlotte VIGNEUX).

Date de la convocation : 19 mars 2019

<u>Nombre de Conseillers :</u>	En exercice	: 11
	Présents	: 9
	Absents	: 2
	Pouvoirs	: 1

Secrétaire de séance : Xavier BARREAU

Le compte rendu de la réunion du 18 janvier 2019 et celui du 8 février 2019 ont été adoptés à l'unanimité.

Avant de commencer l'ordre du jour, Monsieur le Maire demande l'autorisation au Conseil Municipal d'ajouter le point « 2019_03_18 Participation financière aux familles de l'accueil de loisirs » à l'ordre du jour. Le conseil municipal accepte à l'unanimité.

ORDRE DU JOUR

- **2019_03_01 FINANCES** – Vote du Compte Administratif du budget principal
- **2019_03_02 FINANCES** – Affectation des résultats
- **2019_03_03 FINANCES** – Vote du Compte de Gestion du budget principal
- **2019_03_04 FINANCES** – Vote du Budget Primitif du budget principal
- **2019_03_05 FINANCES** – Vote des taux des 3 taxes
- **2019_03_06 FINANCES** – Vote du Compte Administratif du lotissement « Le Galerne »
- **2019_03_07 FINANCES** – Vote du Compte de Gestion du lotissement « Le Galerne »
- **2019_03_08 FINANCES** – Demande de subvention complémentaire pour travaux de voirie à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral
- **2019_03_09 COMMANDE PUBLIQUE** – Rénovation du bar-tabac : Attribution des marchés de travaux relatifs aux lots n°1, n°2, n°3, n°6, n°7, n°8, n°9 et n°10

- **2019_03_10 COMMANDE PUBLIQUE** – Rénovation du bar-tabac : Déclaration des lots n° 4 et 5 sans suite
- **2019_03_11 COMMANDE PUBLIQUE** – Rénovation du bar-tabac : Consultation directe pour les lots n°4 et 5
- **2019_03_12 COMMANDE PUBLIQUE** – Choix de la Maîtrise d’Oeuvre pour le projet du futur lotissement
- **2019_03_13 DOMAINE ET PATRIMOINE** – Vente du lot n°17 du lotissement le Galerne
- **2019_03_14 DOMAINE ET PATRIMOINE** – Choix du nom du futur lotissement
- **2019_03_15 DOMAINE ET PATRIMOINE** – Modification des tarifs d’emplacements sur l’aire d’accueil
- **2019_03_16 RESSOURCES HUMAINES** – Création d’un poste d’adjoint technique 2^{ème} classe suite à une demande de changement de filière
- **2019_03_17 RESSOURCES HUMAINES** – Modification du tableau des effectifs au 7 février 2019

QUESTIONS DIVERSES

● **2019 03 01 FINANCES – Vote du Compte Administratif du budget principal**

Hors de la présence de M. le Maire, Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Solange PHELIPPON, APPROUVE à l’unanimité le compte administratif de la commune pour l’exercice 2018 qui s’établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<u>REALISATIONS DE L'EXERCICE</u>	Section de Fonctionnement	589 959,55	729 971,24
	Section d’Investissement	350 091,69	183 203,66
		+	+
<u>REPORTS DE L'EXERCICE 2017</u>	Report en section de fonctionnement (002)		243 115,86
	Report en section d’investissement (001)	53 298,99	
		=	=
	<u>TOTAL</u> (réalisations + reports)	993 350,23	1 156 290,76
<u>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019</u>	Section de Fonctionnement	0,00	0,00
	Section d’Investissement	69 502,01	510 000,00
	<u>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019</u>	69 502,01	510 000,00
<u>RESULTATS CUMULES</u>	Section de fonctionnement	589 959,55	973 087,10
	Section d’investissement	472 892,69	693 203,66
	<u>TOTAL CUMULE</u>	1 062 852,24	1 666 290,76

● **2019 03 02 FINANCES – Affectation des résultats**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'affectation des résultats de l'exercice 2018 comme suit :

	DEPENSES	RECETTES	SOLDE
FONCTIONNEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2018	589 959,55 €	729 971,24 €	140 011,69 €
Résultats antérieurs (2017) reporté		243 115,86 €	243 115,86 €
Résultat à affecter	0,00 €	383 127,55 €	383 127,55 €
INVESTISSEMENT			
Résultats propres à l'exercice 2018	350 091,69 €	183 203,66 €	-166 888,03 €
Résultats antérieurs (2017) reporté	53 298,99 €	0,00 €	-53 298,99 €
Solde global d'exécution			-220 187,02 €
RESTES A REALISER au 31/12/18			
Investissement	69 502,01 €	510 000,00 €	440 497,99 €
RESULTATS CUMULES	1 062 852,24 €	1 666 290,76 €	603 438,52 €

- Compte 002 Report en section de fonctionnement RECETTES 383 127,55 €
- Compte 001 Report en section d'investissement DEPENSES 220 187,02 €

● **2019 03 03 FINANCES – Vote du Compte de Gestion du budget principal**

Les résultats du compte de gestion 2018 étant conformes au compte administratif 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2018.

● **2019 03 04 FINANCES – Vote du Budget Primitif du budget principal**

Le Conseil municipal, à l'unanimité, APPROUVE le budget primitif 2019 comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
SECTION DE FONCTIONNEMENT	Crédits de fonctionnement proposés au titre du présent budget	1 022 629,58	639 502,03
		+	+
	002 Résultat de fonctionnement reporté		383 127,55
	TOTAL (réalisations + reports)	1 022 629,58	1 022 629,58
SECTION D'INVESTISSEMENT	Crédits d'investissement proposés au titre du présent budget	1 091 540,72	871 229,75
		+	+
	Restes à Réaliser (RAR) de l'exercice précédent	69 502,01	510 000,00
	001 Solde d'exécution d'investissement reporté	220 187,02	
	TOTAL (réalisations + reports)	1 381 229,75	1 381 229,75
TOTAL DU BUDGET		2 403 859,33	2 403 859,33

● **2019 03 05 FINANCES – Vote des taux des 3 taxes**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de ne pas modifier les taux d'imposition des 3 taxes pour l'année 2019. Les taux restent donc inchangés, pour la part communale, comme suit :

- Taxe d'habitation 19,86 %
- Taxe foncière (bâti) 20,48 %
- Taxe foncière (non bâti) 59,16 %

● **2019 03 06 FINANCES – Vote du Compte Administratif du lotissement « Le Galerne »**

Hors de la présence de M. le Maire, Le Conseil Municipal siégeant sous la présidence de Madame Solange PHELIPPON, APPROUVE à l'unanimité le compte administratif du Lotissement LE GALERNE pour l'exercice 2018 qui s'établit comme suit :

		DEPENSES	RECETTES
<u>REALISATIONS DE L'EXERCICE</u>	Section de Fonctionnement	67 463,19	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00
		+	+
<u>REPORTS DE L'EXERCICE 2017</u>	Report en section de fonctionnement (002)	0,00	67 463,19
	Report en section d'investissement (001)	0,00	0,00
		=	=
<u>TOTAL (réalisations + reports)</u>		67 463,19	67 463,19
<u>RESTES A REALISER A REPORTER EN 2019</u>	Section de Fonctionnement	0,00	0,00
	Section d'Investissement	0,00	0,00
	<u>TOTAL des restes à réaliser à reporter en 2019</u>	0,00	0,00
<u>RESULTATS CUMULES</u>	Section de fonctionnement	67 463,19	67 463,19
	Section d'investissement	0,00	0,00
	<u>TOTAL CUMULE</u>	67 463,19	67 463,19

● **2019 03 07 FINANCES – Vote du Compte de Gestion du lotissement « Le Galerne**

Les résultats du compte de gestion 2018 étant conformes au compte administratif 2018, le Conseil Municipal, à l'unanimité, APPROUVE le compte de gestion 2018 du Lotissement LE GALERNE.

● **2019 03 08 FINANCES – Demande de subvention complémentaire pour travaux de voirie à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral**

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE Le Maire à demander une subvention complémentaire de 10 000 euros à la Communauté de Communes Sud Vendée Littoral dans le cadre du Contrat Vendée Territoire, pour le financement des travaux de voirie de la rue Saint-Nicolas et la rue du Clos des Vignes.

● **2019 03 09 COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation du bar-tabac : Attribution des marchés de travaux relatifs aux lots n°1, n°2, n°3, n°6, n°7, n°8, n°9 et n°10**

Suite à l'ouverture des plis et à l'analyse des offres, les entreprises ayant déposé les offres économiquement les plus avantageuses sont les suivantes :

- Lot 1 Gros œuvre démolition **BALINEAU Bâtiments** pour un montant de _____ 41 058,88 € HT
- Lot 2 Couverture Bac Sec **Couverture LOPEZ** pour un montant de _____ 6 393,78 € HT
- Lot 3 Menuiseries extérieures aluminium **ST GOBIN GLASS** pour un montant de 31 850,00 € HT
- Lot 6 Revêtements sols **DUCEPT RCB** pour un montant de _____ 16 278,14 € HT
- Lot 7 Peintures-Sols PVC **VEQUAUD** pour un montant de _____ 17 443,63 € HT
- Lot 8 Nettoyage **ONEGA** pour un montant de _____ 824,70 € HT
- Lot 9 Electricité COMELEC Services pour un montant de _____ 22 965,00 € HT
- Lot 10 Plomberie Chauffage Ventilation GUILBOT pour un montant de _____ 45 154,08 € HT

TOTAL 181 968,21 € HT

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer les marchés de travaux aux entreprises ci-dessus.

● **2019 03 10 COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation du bar-tabac : Déclaration des lots n° 4 et 5 sans suite**

N'ayant reçu aucune offre pour le lot 4 (Menuiserie intérieure bois) et pour le lot n°5 (Cloisons Plafonds), après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE de déclarer ses deux lots sans suite.

● **2019 03 11 COMMANDE PUBLIQUE – Rénovation du bar-tabac : Consultation directe pour les lots n°4 et 5**

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, AUTORISE le Maire à lancer une consultation directe pour les lots 4 et 5.

● **2019 03 12 COMMANDE PUBLIQUE – Choix de la Maîtrise d'Oeuvre pour le projet du futur lotissement**

Le marché porte sur un lot unique : Géomètre et Architecte + schéma d'orientation de l'ensemble de la zone + préparation des pièces techniques pour lancer la Déclaration d'Utilité Publique. La mission de base est le dossier de permis d'aménager de 1,3 hectares à la condition de 16 logements par hectare, soit environ 20 logements.

Suite à la consultation directe, 3 offres sont parvenues en mairie.

- . **GEOUEST** – Géomètre Expert à LA ROCHE SUR YON pour un montant de 25 000 euros HT
- . **Damien VERONNEAU** – Géomètre Expert à FONTENAY LE COMTE pour un montant de 23 670 euros HT
- . **SCP Franck BOURGOIN** – Géomètre Expert à LUÇON et **Valérie RAVAUX** – Architecte DPLG à TRIAIZE pour un montant de 23 290 euros HT (Géomètre = 18 900 et Architecte = 4 390)

Après en avoir délibéré, Le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'attribuer la Maîtrise d'œuvre au candidat suivant :

SCP Franck BOURGOIN, Géomètre, et Valérie RAVAUX, Architecte, pour un montant de 23 290 € HT.

● 2019 03 13 DOMAINE ET PATRIMOINE – Vente du lot n°17 du lotissement le Galerne

Une offre d'achat à 35 €/m² a été adressée à la mairie. La parcelle ayant une superficie de 712 m², le prix de vente serait donc de 24 920 €.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE l'offre d'achat de Madame Candice LOISEL et Monsieur Yann CORNUAULT concernant le lot n°17 au prix de 35 euros/m² et AUTORISE le Maire à signer les documents relatifs à cette vente.

● 2019 03 14 DOMAINE ET PATRIMOINE – Choix du nom du futur lotissement

Délibération reportée à une date ultérieure.

● 2019 03 15 DOMAINE ET PATRIMOINE – Modification des tarifs d'emplacements sur l'aire d'accueil

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, DECIDE d'appliquer, avec effet au 1^{er} avril 2019, les tarifs d'occupation de l'aire d'accueil comme suit :

- Emplacement jusqu'à 5 mètres linéaires _____ 120 €/mois
- Emplacement > à 5 m et < à 15 m linéaires _____ 150 €/mois
- Emplacement > 15 m linéaires _____ 160 €/mois
- Electricité _____ 40 €/mois
- Eau _____ 13€/mois
- Hors exploitation (du jour de l'occupation de l'emplacement jusqu'à la veille du démarrage de l'activité) _____ 50 €/mois
- Emplacement à la journée _____ 20 €/jour
- Electricité à la journée _____ 5 €/jour
- Eau à la journée _____ 5 €/jour
- Pénalité pour libération hors délai de l'emplacement _____ 10 €/jour

● 2019 03 16 RESSOURCES HUMAINES – Création d'un poste d'adjoint technique 2^{ème} classe suite à une demande de changement de filière

Délibération reportée à une date ultérieure.

● 2019 03 17 RESSOURCES HUMAINES – Modification du tableau des effectifs au 7 février 2019

Délibération reportée à une date ultérieure.

● 2019 03 18 FINANCES - Participation financière aux familles de l'accueil de loisirs

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, ACCEPTE de soutenir financièrement l'accessibilité des habitants de Puyravault aux accueils de loisirs pendant les vacances scolaires en accordant une aide journalière comme suit :

- 3,00 € pour les familles dont le quotient familial est inférieur ou égal à 500 €,
- 1,50 € pour les familles dont le quotient familial est supérieur à 500 € et inférieur à 700 €.

QUESTIONS DIVERSES

- Monsieur le Maire : la prochaine réunion du Conseil Municipal devrait avoir lieu le 26 avril 2019.
- Monsieur le Maire : Utilisation de barbecue interdite dans l'arrêté d'utilisation du Square de la Forge. Doit-on maintenir l'interdiction ou autoriser l'utilisation ? Le conseil municipal propose de se renseigner de la réglementation auprès du SDIS.
- M. THOYER Philippe : Les petites pancartes ont été mises en place sur les concessions dans le cimetière communale considérées en état d'abandon.
- M. CHAMPIGNE Fabrice : Le balayage mécanique sur la commune est inefficace. Monsieur le Maire propose d'envoyer un courrier à l'entreprise Véolia en charge du balayage sur la commune.
- M. ARCHAMBEAU Stéphane : Les habitants sortent leurs sacs poubelles beaucoup trop tôt.
- Mme VIGNEUX Charlotte : 27 avril 2019 Vide grenier et 29 juin 2019 Kermesse de l'école, tous deux organisés par l'APEP.
- M. VINDRINET Robert : 23 juin 2019 à 17h Chorale à l'Eglise de Puyravault.

L'ordre du jour étant épuisé, Le Maire lève la séance à 22 heures.

Fait à Puyravault,
Le 4 avril 2019

Le Maire,
René LEMOINE

